



Covid-19 : la Cavec décale le paiement des cotisations et suspend les prélèvements jusqu'en juin

Dernière mise à jour le : 07 Mai 2020



Dans une crise comme celle que nous vivons, vos élus, tous experts-comptables ou commissaires aux comptes, se sont réunis à nouveau le lundi 4 mai 2020 en conseil d'administration, afin de s'adapter à la situation et de renforcer les mesures prises le 23 mars, concernant le paiement des cotisations 2020 des experts-comptables et commissaires aux comptes.

Les modalités de paiement des cotisations 2020 des professionnels qui exercent en libéral sont modifiées et décalées :

Pour les affiliés exerçant en libéral et qui sont en prélèvement mensuel automatique :

En sus de la suspension des prélèvements d'avril et mai 2020, la Cavec a décidé **de suspendre le prélèvement du mois de juin 2020**. Les prélèvements reprendront à compter de juillet 2020 pour s'achever en décembre 2020.

Ceux qui le souhaitent pourront demander à la Cavec (dès réception de l'appel de cotisations) d'étaler leurs cotisations jusqu'en juin 2021 par prélèvement mensuel automatique (en faisant une demande aux services de la Cavec via Ma Cavec en ligne avant le 30 septembre 2020).

Par contre, ceux qui souhaitent régler tout ou partie des mensualités d'avril, mai et juin, peuvent le faire en télérèglement, [via Ma Cavec en ligne, rubrique « Paiement en ligne »](#).

Pour les affiliés exerçant en libéral et qui ne sont pas en prélèvement mensuel automatique :

Les cotisations 2020 seront appelées en une fois et payables au 30 septembre 2020. **Le paiement pourra toutefois être étalé par échéances libres, jusqu'au 31 décembre 2020 en un ou plusieurs télérèglements.**

Pour ceux qui souhaitent régler tout ou partie du montant de leurs cotisations avant le 30 septembre 2020, le document d'acompte sera disponible [sur Ma Cavec en ligne](#) dès le 15 mai 2020.

Le solde des cotisations 2020 sera disponible dès connaissance des revenus 2019, soit à partir de juillet 2020.

*Ceux qui le souhaitent pourront demander à étaler le paiement de leurs cotisations 2020 par prélèvement mensuel automatique jusqu'en juin 2021. (En faisant une demande aux services de la Cavec via Ma Cavec en ligne, dès réception de leur appel de cotisations et avant le 30 septembre 2020). **Le prélèvement sera***



définitif et donc également effectif pour le paiement des cotisations 2021, dès janvier 2021.

Les modalités de paiement des cotisations 2020 des employeurs sont décalées :

Les employeurs recevront les bordereaux de cotisations aux échéances habituelles et pourront régler leurs cotisations dans le mois de réception.

Cependant, ils pourront décaler leur paiement aux dates suivantes :

- Des 1er et 2ème trimestres pour le 15 octobre 2020.
- Du 3ème trimestre pour le 15 décembre 2020.
- Du 4ème trimestre pour le 15 janvier 2021.

Ceux qui le souhaitent pourront étaler le règlement de leurs cotisations du 4ème trimestre 2020 par moitié pour le 15 avril et le 15 juillet 2021, via Ma Cavec en ligne, espace employeurs.

Les modalités de paiement du rachat de points au régime complémentaire pourront être décalées :

La Cavec permet aux affiliés qui ont un rachat en cours de décaler le paiement de leur annuité obligatoire. *Le paiement, prévu pour le 30 novembre 2020, pourra être réglé, sans préjudice sur le contrat, pour le 30 juin 2021.*

Ces mesures pourront encore être ajustées en fonction de l'évolution de la situation et des informations qui nous parviendront.

Le Conseil d'Administration et la Direction de la Cavec, mobilisés pour adapter aux circonstances et aux besoins de notre Profession, un système de protection sociale solidaire et performant.

[Retour à la rubrique des actualités](#)

Dernières actualités

- [Cotisations 2020 : Vous pouvez régler librement tout ou partie de votre acompte de cotisations](#)
• 14 Mai 2020
- [Covid-19 : la Cavec décale le paiement des cotisations et suspend les prélèvements jusqu'en juin](#)
• 07 Mai 2020
- [Covid-19 : plan de continuité de l'activité et maintien du télétravail au-delà du 11 mai 2020](#)
• 12 Mai 2020
- [Le CSO, la CNCC et la CAVEC mettent en place un dispositif de soutien et d'écoute](#)
• 07 Mai 2020



-
- [Déclaration d'impôts : retrouvez vos attestations et déclarations fiscales sur Ma Cavec en ligne](#)
 - 29 Avril 2020
 - [En raison de la crise liée au Covid-19, les cotisations retraite et prévoyance 2020 sont décalées](#)
 - 08 Avril 2020

[+ d'actu](#)